

Ref : CA2021/41

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2021

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DISPOSITIF D'AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ETUDIANT(E)S EN LICENCE « LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER) »

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 juillet 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.123-3, L.612-3-I), L.612-3, L.712-3, L.821-1, et D.612-1-14,

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu la liste des dispositifs présentés par l'université pour 2021-2022 au titre de la loi ORE lors du volet n°1 du dialogue stratégique et de gestion (DSG n°1),

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant que l'UFR Langues et civilisations, composante de l'Université Bordeaux Montaigne, souhaite proposer le soutien financier de l'établissement à des étudiant(e)s de licence 1 (L1), inscrits dans l'un ou l'autre des départements de formation de l'UFR dans le cadre du dispositif « Aide à la mobilité » défini ci-après,

Considérant que ce dispositif est financé par les crédits de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) et vise prioritairement les étudiants de L1,

➤ *Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE:

Article 1 : Est approuvé par le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne le dispositif d'aide à la mobilité tel que présenté en pièce jointe à la présente délibération.

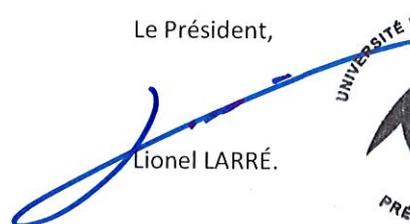
Article 2: La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 juillet 2021.

Membres présents	16
Membres représentés	10
Abstention (s)	0
Votants	26
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président,

20 JUIL. 2021



Lionel LARRÉ.



Publié le:

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 JUIL. 2021